

CHAPITRE II.—CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT*

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—La Constitution du Canada	59	Partie III.—Fonctions de l'administra- tion fédérale	103
Partie II.—Rouages du gouvernement	63	SECTION 1. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	103
SECTION 1. GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	63	SECTION 2. MINISTÈRES, OFFICES, COMMIS- SIONS, ETC.	108
Sous-section 1. Le pouvoir exécutif	63	SECTION 3. SOCIÉTÉS DE LA COURONNE	119
Sous-section 2. Le pouvoir législatif	69	SECTION 4. LOIS APPLIQUÉES PAR LES MI- NISTÈRES FÉDÉRAUX	128
Sous-section 3. Le pouvoir judiciaire	81	Partie IV.—L'emploi dans l'administra- tion fédérale	133
SECTION 2. GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX	83	Partie V.—Relations extérieures	147
Sous-section 1. Terre-Neuve	84	SECTION 1. REPRÉSENTATION DIPLOMATI- QUE, 30 AVRIL 1964	148
Sous-section 2. Île-du-Prince-Édouard	85	SECTION 2. ACTIVITÉ INTERNATIONALE, 1963-1964	153
Sous-section 3. Nouvelle-Écosse	86	Sous-section 1. Le Canada et le Common- wealth	153
Sous-section 4. Nouveau-Brunswick	87	Sous-section 2. Le Canada et les Nations Unies	154
Sous-section 5. Québec	88	Sous-section 3. Le Canada et l'Organisa- tion du traité de l'Atlantique Nord	160
Sous-section 6. Ontario	90	Sous-section 4. Les programmes d'aide du Canada à l'étranger	161
Sous-section 7. Manitoba	91		
Sous-section 8. Saskatchewan	92		
Sous-section 9. Alberta	93		
Sous-section 10. Colombie-Britannique	94		
Sous-section 11. Yukon et Territoires du Nord-Ouest	96		
SECTION 3. GOUVERNEMENT MUNICIPAL	97		
SECTION 4. COMMISSIONS ROYALES FÉDÉ- RALES ET PROVINCIALES	101		

On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

PARTIE I.—LA CONSTITUTION DU CANADA

L'État fédératif canadien, qui comprend aujourd'hui dix provinces et deux vastes territoires septentrionaux, a été créé il y a 97 ans lors de l'adoption par le Parlement du Royaume-Uni, le 29 mars 1867, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'inspirant dans une large mesure des Soixante-Douze Résolutions rédigées à Québec en 1864 par les Pères de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait l'union fédérale des trois provinces de l'Amérique du Nord britannique (Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) dans un dominion portant le nom de «Canada».

La nouvelle nation qui prit naissance le 1^{er} juillet 1867 formait une fédération composée de quatre provinces: (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), mais l'article 146 de la loi prévoyait l'entrée dans l'Union des colonies de la Couronne de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sur l'Atlantique et de la colonie unie (1866) de l'île et de la terre ferme de la Colombie-Britannique sur le Pacifique, ainsi que de l'immense étendue de territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest connue sous le nom de «Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest». A la suite de la négociation d'un accord prévoyant la cession à la Couronne, à certaines conditions, de l'autorité et des territoires de la Compagnie (qui devait les céder immédiatement au Canada) et la conservation par celle-ci de la vingtième partie des terrains de la zone fertile (les territoires du Sud), ainsi que d'une étendue désignée de terre autour de ses postes de traite et le ver-

* Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans le présent chapitre ont été mis à jour jusqu'au 30 avril 1964. Certains changements intervenus entre cette date et celle de la mise sous presse seront indiqués dans l'Appendice du présent volume. De même, les nominations officielles annoncées jusqu'à cette dernière date se trouveront au chapitre XXVIII (voir l'Index).